



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 2'275'000.- TTC pour la réalisation d'un terrain synthétique aux centre sportif des Foulets et la réhabilitation du terrain de jeux et du saut en longueur adjacent

(du 12 février 2014)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le centre sportif des Foulets, dont la rénovation fait l'objet du présent rapport, a été créé dans la continuité de la construction du collège primaire en 1973. Les terrains se situent au sud de la ville à environ 1030 m d'altitude. Le centre sportif est constitué de deux terrains en gazon naturel. Le terrain principal en Est a des dimensions de 100x57.2 mètres et le terrain d'entraînement en Ouest de 93x56 mètres. Pour rappel, les dimensions d'un terrain homologué doivent être de 100x64 mètres plus 3 mètres de dégagement pour la sécurité sur tout son pourtour, ce qui nécessite en finalité un terrain avec des dimensions de 106x70 mètres. Ces terrains se trouvent en zone d'utilité publique (ZUP). La zone est délimitée au nord par le bâtiment du collège des Foulets et la rue Abraham Robert, à l'est par le passage des Bougillons, à l'ouest et au sud par des propriétaires privés.

Ce centre sportif est également constitué d'un terrain de jeu grillagé en dur aux dimensions d'un terrain de handball. Ce dernier devient problématique car il est en très mauvais état et l'enrobé se creuse fortement dans son milieu. Quelques entretiens ont été effectués ces trois dernières années (grillage à l'est et les caillebotis au sud). Ce terrain est utilisé par les élèves du collège et par les footballeurs lorsque les terrains en herbe sont impraticables.

Trois autres infrastructures viennent compléter le site (annexe 1) : un petit terrain en écorce, un parcours de bicross et une piste de saut en longueur en dur et quelques jeux pour les enfants (toboggan, etc.).

Les terrains de football sont utilisés par le club de football Etoile-Sporting qui compte en 2013, 16 équipes. Les élèves du collège n'utilisent pas la surface de jeux en herbe, excepté pour les joutes sportives au mois de juin.

En cas de météo défavorable, le club utilise ponctuellement le terrain des Forges ou le terrain principal de la Charrière. Une équipe féminine du club s'entraîne également sur le terrain du collège de la Charrière le lundi soir.

Etat des lieux

Les arguments principaux pour assainir le terrain des Foulets sont:

- Le drainage est en fin de vie et le terrain devient inutilisable en cas de précipitation de quelques heures. Pour rappel un nouveau drainage nécessite CHF 140'000.- d'investissement ;
- Le terrain est trop petit et ne répond pas aux normes, une dérogation avait dû être demandée pour que la première équipe puisse y disputer ses matchs lorsque le club était en 2^{ème} ligue interrégionale. Pour rappel, un terrain doit avoir des dimensions de 100x64 mètres + 3 mètres de sécurité sur tout son pourtour ;
- Les projecteurs ne sont également plus conformes en ce qui concerne le nombre de Lux. Par ailleurs les mâts (en bois) sont en fin de vie. Un rapport de l'Association Neuchâteloise de Football impose de changer ces projecteurs sans quoi le club ne pourra plus jouer ses matchs en nocturne.

Les clubs avec leurs bénévoles sont depuis des décennies des acteurs importants et incontournables pour le sport comme vecteur d'intégration sociale, d'encadrement de la jeunesse, de promotion de la santé et d'image positive de la Ville au travers de leur engagement. La collaboration entre le Service des sports et les clubs s'est intensifiée.

Priorités

Aussi bien dans son programme de législature 2012 - 2016 que dans le rapport relatif à la politique des sports, adopté par votre Autorité le 29 août 2006, le Conseil communal a souligné qu'en matière d'infrastructures sportives, la priorité reste à l'entretien et à la remise à niveau des installations existantes, avant d'envisager des constructions nouvelles. C'est dans cet esprit que les budgets d'investissements du Service des sports ont été définis par le Conseil communal ces dernières années.

Situation actuelle et utilisation des terrains

Les effectifs des clubs de football, y compris ceux de notre cité, ont considérablement augmenté ces dernières années, en particulier suite à l'Euro 08 organisé dans notre pays conjointement avec l'Autriche.

Il est intéressant de relever qu'un terrain de football en gazon naturel ne peut supporter plus de 15 à 20 heures d'occupation par semaine, alors qu'un terrain synthétique de 3^{ème} génération permet sans problème une utilisation de 60 heures par semaine. Nos trois terrains synthétiques actuels ont permis de jouer tous les matchs du calendrier de l'automne calamiteux de 2013. Paradoxalement, et cela doit être une première dans le canton de Neuchâtel, des matchs devant se jouer dans le bas du canton sur des gazons ont été déplacés à la Chaux-de-Fonds sur nos terrains synthétiques !

Notre philosophie concernant l'utilisation des terrains de la Ville va dans une direction de partage et de planification judicieuse afin que tous les clubs de la ville puissent profiter de ces nouvelles infrastructures.

Pré-étude

Une pré-étude a été commandée par le service des sports pour la faisabilité d'un terrain synthétique en remplacement d'un terrain en herbe sur le centre sportif des Foulets. Deux options ont été évaluées :

- Terrain en Football Turf sur l'emplacement du terrain principal en est ;
- Terrain en Football Turf sur l'emplacement du terrain d'entraînement en ouest.

L'analyse des avantages et inconvénients des deux options possibles est reproduite ci-dessous :

| Critères | Variante 1 terrain à l'est (principal) | Variante 2 terrain à l'ouest (entraînement) |
|--|---|--|
| Coûts des travaux. | L'ensemble des travaux de réalisation est plus cher pour la variante 1, environ de 5%. Refaire un nouveau terrain de jeu et saut en longueur. | Les travaux uniquement du terrain sont plus chers par contre vu que l'on ne touche pas les aménagements annexes, le coût total est moins cher. |
| Coût de l'entretien, maintenance. | Coûts plus ou moins identiques. | Coûts plus ou moins identiques. |
| Emplacement des installations vis-à-vis de l'utilisateur. | L'emplacement du futur terrain est préférable à l'est. Effectivement, il sera plus proche des différents éléments existants, accès, buvette, vestiaires et collège. | L'emplacement situé en ouest est plus loin des éléments existants accès, buvette, vestiaires et collège. |
| Etat de l'ensemble des installations du point de vue de l'école. | La réalisation du terrain à l'est est préférable, puisqu'elle nécessite de reconstruire les surfaces de jeu ainsi que la surface du saut en longueur qui ne sont pas en bon état. | La réalisation du terrain à l'ouest permet la conservation des surfaces de jeu et du saut en longueur qui sont actuellement en mauvais état et qui doivent être assainies. |
| Etat de l'ensemble des installations du point de vue des footballeurs. | La réalisation du terrain à l'est est la solution qui minimise l'état des surfaces, vu que c'est le meilleur terrain qui est modifié. | C'est la solution qui optimise l'état des surfaces de jeu du centre sportif, vu que c'est le moins bon terrain qui est réhabilité. |

| | | |
|--|--|--|
| Problématique vis-à-vis des tiers et problème d'enquête publique | Le terrain à l'est est la solution qui modifie le moins l'état actuel. Cela va a priori poser le moins de problème lors de la mise à l'enquête publique. | Le terrain à l'ouest est la solution qui modifie le plus l'état actuel. Le terrain ainsi que les nouveaux mâts d'éclairage vont être très proches des propriétés des riverains. Il a de fortes probabilités d'opposition lors de la mise à l'enquête publique. |
| Rapidité entre la phase d'études et la mise en service | Cette solution a le moins de probabilité de recevoir des oppositions des riverains. Il a plus de chance de pouvoir se réaliser plus rapidement que l'autre variante. | Cette solution a plus de probabilité de recevoir des oppositions des riverains. Ce qui aurait pour conséquence d'allonger la durée entre les études et la mise en service. |

En ajoutant que:

- la proximité du terrain synthétique avec le collège permettra aux élèves de profiter du terrain pendant les récréations ;
- la partie en herbe souvent inondée entre le collège et le terrain sera réaménagée ;
- la proximité entre la buvette et le terrain est un réel plus pour le club de football Etoile-Sporting.

La meilleure solution est de créer ce terrain en est (annexe 2) à la place du terrain principal actuel.

Historique

Le premier terrain en gazon synthétique, composé entièrement de fibres artificielles, est apparu en 1968. Cette technique, dite de la 1^{ère} génération, fabriquée jusqu'à la fin des années septante, a été développée notamment pour la pratique du base-ball et du hockey sur terre. Dès cette période, la deuxième génération (comme celui du centre sportif de la Charrière) s'est transformée, avec l'apparition de sable de quartz dans les fibres, rendant ces surfaces beaucoup plus agréables pour jouer au football.

Actuellement, la technique ayant notablement évolué, les pelouses synthétiques sont de la 3^{ème} génération. Avec ces nouvelles surfaces, les joueurs retrouvent pratiquement les mêmes sensations que sur un gazon naturel.

Ce nouveau gazon est constitué de fibres en polyéthylène, d'une ou deux sortes différentes suivant le fabricant, qui sont reliées à un support construit en polyester et en polyéthylène. Du sable de quartz est déposé au fond du tapis afin de le lester puis, une certaine quantité de caoutchouc (granulats) remplit le gazon.

Utilisation et homologation

L'évolution de ce matériel permet vraiment de jouer « presque » comme sur une surface naturelle. Ce genre de terrain permet de pratiquer le football lorsque les conditions sont particulièrement difficiles, ce qui n'est pas le cas pour les surfaces naturelles, surtout à 1000 mètres d'altitude. Nous constatons également que le coût d'entretien est nettement inférieur à celui d'un terrain standard malgré l'investissement plus élevé de départ. Plusieurs études montrent que le coût horaire est inférieur de moitié à celui d'un terrain en gazon et relativement identique à celui existant actuellement sur le terrain de sport des Forges.

Il est désormais admis que ces terrains représentent une alternative intéressante à nos terrains naturels et nous restons persuadés que le fait d'avoir des terrains naturels et synthétiques permet une offre complémentaire. L'évolution qualitative de ces derniers n'est plus à démontrer et les instances internationales du football (UEFA, FIFA) agrèent ces pelouses.

Ces organismes ont édité une grille de critères pour homologuer ces surfaces : roulement et rebondissement du ballon, souplesse, absorption des chocs, résistance à la rotation, etc. Après avoir subi ces tests, le type de gazon reçoit une ou deux étoiles. Pour accueillir des équipes évoluant dans des ligues supérieures, l'obtention de deux étoiles est nécessaire, mais paradoxalement, le coût des gazons deux étoiles n'est pas forcément plus élevé.

Etude médicale sur les risques de blessure

Sur une base de 1000 heures d'utilisation et pour différents types de blessures, les statistiques démontrent que le nombre de blessures est inférieur de 50 % sur gazon synthétique par rapport à une surface en gazon nature. En ce qui concerne les blessures de fatigue et musculo-tendineuses, les résultats sont identiques.

A noter qu'une grande différence a encore été relevée sur les terrains dont la sous-couche est équipée d'un revêtement élastique, comme cela sera le cas aux Foulets.

Descriptifs techniques et choix de cette réalisation

Le nouveau revêtement proposé est de type FIFA 2 Star, reconnu par l'ASF et certifié ISO.

Le marché en plein développement de ce genre de produits, notamment depuis leur homologation, a vu de nombreux fabricants se lancer dans la production de ces surfaces. Chaque année, de nouveaux types de revêtements apparaissent. Cette situation, implique d'avoir recours à un conseiller technique reconnu. Ce dernier, avec la contribution d'un bureau de génie civil, a reçu la mission d'élaborer un cahier des charges très pointu allant de la rédaction des soumissions à la surveillance du chantier et au choix des matériaux.

Pour que le projet soit complet, nous avons élaboré une réhabilitation comprenant non seulement le terrain de jeu mais également l'arrosage, les projecteurs et la clôture du terrain.

Pour la partie entre le collège et le terrain, une collaboration active aura lieu avec l'école pour trouver les meilleures solutions pour cette espace.

Conformément à la législation, cette réalisation est soumise à la procédure des marchés publics, avec publication dans la feuille officielle et sur SIMAP. La procédure a été lancée, sous réserve de votre approbation du présent rapport et d'un éventuel référendum.

Suite à l'étude préliminaire, le résumé des prix se trouve ci-dessous.

Travaux et coûts :

| Description | CHF |
|---|--------------------|
| Terrain synthétique (Football Turf, arrosage et éclairage). | 1'610'140.- |
| Reconstruction du terrain de basket + saut en longueur | 190'005.- |
| Chemin d'accès et escaliers d'accès | 26'800.- |
| Talus autour du terrain | 24'640.- |
| Raccord des canalisations en aval | 17'000.- |
| Honoraire bureau d'ingénieur | 87'500.- |
| Frais divers et imprévu | 150'000.- |
| Total HT | 2'106'085.- |
| TVA 8% | 168'497.- |
| Total TTC (arrondi) | 2'275'000.- |

Calendrier des travaux

L'objectif est de faire réaliser ces travaux autant que possible pendant les vacances scolaires. Cependant, vu l'ampleur de ces derniers, un débordement avant et après celles-ci est inévitable. Les utilisateurs de cette installation (écoles et clubs) subiront quelques inconvénients pendant la durée des travaux. Le Service des sports mettra tout en œuvre, comme il l'a fait lors de la réalisation du terrain synthétique des autres stades, pour minimiser les conséquences négatives pour les utilisateurs.

Les étapes du projet de rénovation sont les suivantes :

- Adjudication définitive ;
- Début des travaux à fin mai 2014 après le délai référendaire ;
- Fin des travaux prévus en octobre 2014.

Conséquences sur les finances et subventions

Les travaux présentés dans ce rapport feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds des sports ; les éventuelles subventions reçues (en principe 10%) seront portées en déduction du crédit sollicité.

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit:

| | |
|---|-------------------------|
| | CHF |
| Amortissement (5%) | 113'750.- |
| Intérêts 2.9% sur la moitié de l'investissement net | 32'987.- |
| soit une charge annuelle de | <u>146'737.-</u> |

Les travaux susmentionnés figurent au budget des crédits à solliciter pour un montant de CHF 2'100'000.- au Service des sports. La charge d'intérêts relative à ce montant est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement a été inclus dans le budget. Le dépassement par rapport au budget s'explique par le fait que, dans un premier temps, le Conseil communal imaginait réaliser l'assainissement du terrain grillagé de handball et de la piste de saut en longueur dans une seconde étape qui aurait fait l'objet d'une demande de crédit spécial en 2015. Cette partie du projet représente un investissement de l'ordre de CHF 200'000.-. Or le fait de réaliser l'ensemble des travaux en une seule étape permet de réduire le coût total d'environ CHF 20'000.-.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Le projet qui vous est soumis répond aux objectifs 1.4 "Améliorer les infrastructures culturelles, sportives et de loisirs" et 1.8 "Soutenir la vie sociale et associative" décrit dans le programme de législature, objectifs qui s'inscrivent dans l'axe "Bien vivre dans la cité". Par ailleurs cet investissement correspond également aux priorités qui ont été validées par votre Autorité durant sa séance du 31 janvier 2011 lors de l'examen du rapport relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives, aux priorités et au calendrier des investissements nécessaires à leur pérennité.

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 2'275'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour procéder à la réalisation d'un terrain synthétique au centre sportif des Foulets et la réhabilitation du terrain de jeux et du saut en longueur adjacent.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements du Service des sports.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 5%.

Article 4.- Les subventions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire
Sarah Blum Shaip Imeri

Annexe 1 (un ex. couleur pour les conseillers généraux)



